

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2021.

Etaient présents : M. RIGHI, Maire - Mme SOLIDA –M. CAMELLE - Mme JOLY–
Mme SUJKOWSKI, Adjoints,
Mme MALANDRA – M. RUGGIERI -M. RUBEO-LISA- Mme CANONICO- M. MORANDA-
M. NAPOLI- Mme TOMASINI-Mme MOCQUARD- Mme CALLEGARO- Mme LAKHBAT
-Mme BRUSCO.

Absents représentés :

M. PIERMANTIER qui donne procuration à M.RIGHI.
M.MANOCCHI qui donne procuration à Mme SUJKOWSKI.
M. LECLERC qui donne procuration à Mme SOLIDA.
M. PACINI qui donne procuration à M.RIGHI.
Mme MONTI qui donne procuration à Mme JOLY.
M. ATHMANI qui donne procuration à Mme SOLIDA.
Mme FERRE qui donne procuration à M. CAMELLE.
M. LAVANDIER qui donne procuration à M. CAMELLE.
Mme ROSSI qui donne procuration à Mme CANONICO.

Excusés : M. MEDDOUR- M. BOTTAZZI.

Secrétaire : Mme LAKHBAT.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, le Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe-et-Moselle (SDE 54) est substitué à la Commune de Hussigny-Godbrange pour la perception de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) sur son territoire aux coefficients multiplicateurs réglementaires minimums fixés par l'article L5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales retenus par le SDE 54 sur son territoire ;

APPROUVE le reversement, de 97 % de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité perçue par le SDE 54 sur le territoire de la Commune et selon les modalités de versement arrêtées par le comité du SDE 54 ;

PRECISE que le SDE 54 assurera toutes les formalités de vérification, de contrôle, d'optimisation et de recouvrement de la TCCFE pour le compte de la Commune et qu'une synthèse de sa gestion lui sera transmise lors de chaque versement ;

AUTORISE également Monsieur le Maire à signer la convention de coordination pour le contrôle de la TCCFE.

- APPROUVE la modification statutaire du Grand Longwy Agglomération, liée à l'adoption d'une compétence pour faciliter l'intégration linguistique et professionnelle de la population du territoire au fait frontalier, telle qu'elle résulte de la délibération du 21 avril 2021 du Conseil Communautaire.

- APPROUVE le projet de réfection intérieure d'une partie de l'église estimé à 20 153.40 € H.T.,

SOLLICITE pour le financement de ces travaux, le Fonds de Concours Additionnel 2021 de la Communauté d'Agglomération de Longwy, pour un montant de 10 000 €,

APPROUVE le projet de ravalement des façades de la Bibliothèque Georges Brassens, estimé à 13 147.21 € H.T.

SOLLICITE pour le financement de ces travaux le Fonds de Concours Additionnel 2021 de la Communauté d'Agglomération de Longwy, pour un montant de 5 000 €.

- DECIDE de créer, à compter du 1^{er} juillet 2021, les postes suivants :

- Un poste de Rédacteur à temps complet.
- Un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe, à temps complet.

- DECIDE d'attribuer une subvention de 12 000 euros à l'ALEP (Association Laïque d'Education Permanente) pour ses actions en direction de la jeunesse.

Fait à Hussigny-Godbrange, le 1^{er} juillet 2021.



Le Maire,

Laurent RIGHI